



MAIRIE DE LES MAZURES

Rue Martin Marthe
08500 LES MAZURES
☎ : 03.24.40.10.94
Fax : 03.24.40.41.88
Email : Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr

PROCES - VERBAL

-:~::~:-

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

-:~::~:-

15 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 15 octobre, à dix-huit heures trente, s'est réuni salle de la mairie, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du 9 octobre, sous la présidence de Madame Elisabeth BONILLO-DERAM, Maire.

PRESENTS (13) :

Mme : BONILLO-DERAM Elisabeth, MM BITAM Ali, BONILLO Jean-Pierre, BRIOUX Thierry, DIDIER Benoît, FRANCOIS Martial, GONCALVES Philippe, LANDZWOJCZAK Edouard, NOIZET Alexandre, PAPILLIER Bernard, PERIGNON Claude, ROGISSART Hervé, VELIN Georges

EXCUSE () :

EXCUSE AVEC PROCURATION (2) : HUMIECKI Anne à BONILLO-DERAM Elisabeth, DA SILVA-MANQUILLET Loetitia à ROGISSART Hervé

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>15</i>
<i>Nombre de membres présents :</i>	<i>13</i>
<i>Absents excusés ayant donné procuration :</i>	<i>02</i>
<i>Absents excusés :</i>	<i>00</i>
<i>Absents non excusés :</i>	<i>00</i>
Nombre de votants :	15

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude PERIGNON

Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 29 septembre, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

Madame le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Révision du tableau des Contrats Aidés
- Décisions Modificatives
- Opération Escrime à l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

I. Projet Péri-éducatif (devis)

Projet équitation présenté au Conseil Municipal pour péri-éducatif (devis du Centre Equestre Les Mannesarts)

Périodes :

du 3 novembre au 19 décembre pour les CE1 (20 séances – 17 enfants)

du 5 janvier au 20 février pour les CM1 et CM2 (14 séances – 10 enfants)

du 9 mars au 24 avril pour les CE2-CM1 (20 séances – 23 enfants)

du 11 mai au 5 juin pour les Petits et Moyens (10 séances – 18 enfants)

du 8 juin au 26 juin pour les Grands et CP (9 séances - 18 enfants)

Séance d'une ½ heure, 2 ou 3 fois par semaine

au prix global de 1 898,40 € pour l'année scolaire 2014/2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de financer cette action dans le cadre du péri-éducatif pour un **coût total de 1 898,40 €** (année scolaire 2014-2015).

Les élus précisent qu'un bilan du péri-éducatif sera dressé en juin 2015 pour les 2 années afin d'apprécier et anticiper pour attribution le budget annuel de ce service.

II. Subvention Centre Socio Culturel

Après présentation du dossier au Conseil Municipal,
Celui-ci à l'unanimité,

DECIDE de cofinancer 2 projets présentés par le Centre Socio Culturel :

Projet 1 : axe 3 Soutenir les projets élaborés par des adolescents (**action de fonctionnement**) pour un montant global de 13 344 € Participation CAF : 10 766 € (10 311 € + 455€)
Participation Mairie de Les Mazures 2 578 € (19.32%)

Projet 2 : axe 4 Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil (**action d'investissement**) pour un montant global de 23 249 €
Participation CAF : 14 799 €
Participation Mairie de Les Mazures 8 450 € (36.35%)

III. Bois et Forêts

- point reporté -

IV. Bons, repas et voyages des Anciens

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réserver aux seuls mazurois **en résidence principale**

- **Les voyages des Anciens** organisés pour les anciens âgés de 60 ans au moins dans l'année considérée
- **Le bon des anciens** accordés en fin d'année pour les anciens âgés de 60 ans au moins dans l'année considérée

(y compris pour les résidents en maisons de retraite dont le dernier domicile connu était une résidence principale à Les Mazures)

- **Le repas de Noël** pour les anciens âgés de 60 ans au moins dans l'année considérée

V. Droit de Prémption

- pas de dossiers à présenter -

VI. Révision des postes en CAE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de supprimer, confirmer et transformer les postes suivants en Contrats Aidés (CAE ou Emploi d'Avenir) créés au fil du temps pour les services techniques et entretien des salles communales aux conditions imposées par l'Etat.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent permettant de pourvoir à ces postes au fur à et mesure des remplacements nécessaires

RECAPITULATIF DES POSTES

SERVICES TECHNIQUES

~~Poste 1 : depuis 15 juin 2010 modifié 27/06/12 pour 35 heures hebdo (SUPPRIME)~~

~~Poste 2 : depuis 25 juillet 2011 pour 30 heures hebdo (SUPPRIME)~~

Poste 1 : depuis 1^{er} novembre 2011 modifié 27/06/12 pour 35 heures hebdo (**OCCUPE**)
Poste 2 : depuis le 15 mai 2012 pour 20 heures hebdo (**OCCUPE**)
Poste 3 : depuis le 11 juin 2012 pour 35 heures hebdo (**LIBRE**)
Poste 4 : depuis le 11 juin 2012 pour 35 heures hebdo (**LIBRE**)
Poste 5 : depuis le 15 octobre 2014 pour 20 heures hebdo (**TRANSFORME en 20 heures hebdo au lieu de 35 heures**)
Poste 6 : à compter du 16 septembre 2013 pour 20 heures hebdo (**OCCUPE**)

ECOLE

~~Poste 1 : depuis le 1^{er} septembre 2011 (initialement 24 heures) pour 35 heures hebdo (**SUPPRIME**)~~

ADMINISTRATIF

Poste 1 : depuis le 21 mai 2012 pour 20 heures hebdo (**OCCUPE**)

VII. Décisions Modificatives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4, L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2014 approuvant les budgets primitifs de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Budget Commune

VOTE la décision modificative n°2 telle que figurant ci-après :

FONCTIONNEMENT

D-022	35 000,00 €
D-657364	- 35 000,00 €
D-66111	2 200,00 €
R-74718	1 200,00 €
R-7788	1 000,00 €

Budget Assainissement

VOTE la décision modificative n°2 telle que figurant ci-après :

FONCTIONNEMENT

D-023	-35 000,00 €
R-74	-35 000,00 €

INVESTISSEMENT

D-2156	30 000,00
D-2315	-193 000,00
D-2318	128 000,00
R-021	- 35 000,00

VIII. Opération Escrime à l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de financer des séances dispensées par le Cercle d'Escrime de Charleville-Mézières pour 4 classes à hauteur de 28 séances **soit un coût estimé à 1 406,20 €** (pédagogie, matériel, et déplacements compris).

Questions diverses de Claude Pérignon :

- **sur l'installation de la commission municipale « Finances » et d'une commission spécifiquement dédiée au PLU :**

Après discussion des membres du CM, la commission « finances » est créée. Elle sera composée comme suit :

BONILLO Elisabeth, BITAM Ali, ROGISSART Hervé, GONCALVES Philippe, PERIGNON Claude

Concernant le PLU les attributions de la Commission Travaux-Sécurité incluent cette compétence. La création d'une commission spécifique n'est pas envisagée.

- **sur l'attention portée à l'environnement, à l'entretien du hameau des Vieilles et aux risques liés à des précipitations importantes :**

Les problèmes liés à l'avaloir en partie haute des Vieilles Forges a été déjà abordé à plusieurs reprises avec le Conseil Général des Ardennes (accès au chemin de la Pierre Plate, aboutissement de la « voye d'Harcy ») ; lors de pluies abondantes, la configuration du site et l'irrégularité du contrôle de l'état du lieu occasionnent des inondations chez les riverains en partie basse, jusqu'à l'Impasse des Sapins, malgré l'entretien hebdomadaire effectué par les employés communaux.

Claude Pérignon attire à nouveau l'attention sur l'état d'une propriété, sise au 29 rue du Lac ; plusieurs courriers ont déjà été adressés à ce particulier.

Sur ces constats il est décidé que la Commission Travaux se déplace sur site très prochainement.

- **sur les Informations et le point sur l'évolution de la situation de la station d'épuration des Vieilles Forges.**

La station d'épuration n'appartient pas à la Commune mais au Conseil Général des Ardennes.

Lors de plusieurs rendez-vous à l'initiative des élus les dysfonctionnements d'entretien ont été portés à la connaissance de Monsieur Benoît HURE, Président du Conseil général. Ils ont signalé l'urgence à régler notamment les conditions de salubrité publique et à remédier aux conséquences sur la pollution de la Faux.

Il a été transmis dernièrement des photographies à l'appui des interventions des élus.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- de l'attribution du logement communal 6 route de Revin qui était vacant (présentation du tableau des critères retenus)
- du prochain Conseil Municipal fixé au 19 novembre 2014

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE